THERMOBILE

RGT 40 E/I
(SECURITE A THERMOCOUPLE)
CE 0085

RGT 40 E : Allumage manuel
RGT 40 I : Avec Analyseur d'atmosphère et allumage piezo

Conseils et instructions d'utilisation

Pour votre sécurité, lire attentivement cette notice avant de monter et d'utiliser votre appareil de chauffage.

Attention danger ! Cet appareil dégage des produits de combustion dont l'accumulation peut être dangereuse.
USAGE STRICTEMENT INTERDIT DANS LES LOCAUX D'HABITATION

La responsabilité de la société Thermobile ne saurait être engagée en cas de non respect des règles et des consignes en vigueur du présent mode d'emploi.

1. Informations techniques :

Chauffage radiant mobile **pour usage non domestique**.

Puissance débit calorifique :	4,2 kW
Consommation :	330 g/h
Catégorie :	I 3+ - Repère injecteur : 0,85 g/h
Pression :	28-30/37 mbars

Important :
Le modèle RGT 40 E fonctionne sur les bouteilles de gaz butane ou propane de 13 kg. Il est muni d'un détendeur réglable et équipé d'un tuyau normalisé, conforme aux normes NF en vigueur. Bien vérifier la date de péremption du tuyau avant de vous servir de l'appareil.
Ces appareils ne doivent être utilisés qu'en plein air et pour le chauffage uniquement.
Le modèle RGT 40 I fonctionne uniquement sur les bouteilles de gaz butane de 13 kg et peut être utilisé à l'intérieur, dans des locaux bien aérés.

2. Montage de l'appareil :

Toujours opérer dans un endroit bien aéré, loin de toute substance inflammable. Assembler le panneau radiant (2) par l'intermédiaire de son support (3) à la base (1).
Engager l'orifice (a) du support (3) sur l'axe fixe (a) de la base (1) – voir figure A - placer la vis de blocage avec la rondelle autobloquante (4) sur l'axe (b) et serrer avec l'écrou papillon (5).
N.B : afin d'éviter toute erreur dans le sens du montage, les axes a et b ont un diamètre diffèrent. Ne pas les forcer lors de l'assemblage.

3. Fixation de l'appareil sur la bouteille :

Poser l'appareil sur la bouteille, le robinet de cette dernière passant par l'orifice de la base (1).
Positionner l'appareil de façon à ce que l'orifice de sortie du robinet de la bouteille soit dirigé vers l'arrière de l'appareil.
Serrer la vis (11) de façon à immobiliser l'appareil (les pattes de la base doivent venir buter sur la collerette filetée de la bouteille).
Monter le détendeur sur la bouteille après avoir vérifié la présence et le bon état du joint du détendeur et du robinet de la bouteille.
L'écrou à ailettes (12) est fileté à gauche.
Veiller à ce que le tuyau ne soit pas vrillé, coupé, ni en contact avec le panneau radiant. Ouvrir le robinet de la bouteille (13) et vérifier à l'aide d'eau savonneuse qu'il n'y ait pas de fuite aux raccordements du détendeur et du tuyau.

ATTENTION ! NE JAMAIS VERIFIER LES FUITES DE GAZ AVEC UNE FLAMME.

4. Mise en route :

Positionner l'ensemble appareil + bouteille sur une surface parfaitement stable et horizontale, éloigné de toute substance inflammable.
L'orienter de façon à ce qu'il ne chauffe pas de matériaux combustibles. Ouvrir le détendeur à fond et le robinet de la bouteille (13).
Appuyer sur le poussoir (sur le robinet pour le modèle RGT 40 I) (10) et après quelques secondes approcher une flamme sur la partie inférieure du radiant. Pour le modèle RGT 40 I, appuyer sur le bouton rouge de piezo.
Maintenir le poussoir enfoncé (ou le robinet sur le RGT 40 I) pendant 20 secondes environ après l'allumage.
Le réglage doit être effectué au niveau du détendeur, ou le robinet pour le RGT 40 I.
POUR ETEINDRE L'APPAREIL, FERMER LE ROBINET DE LA BOUTEILLE DE GAZ.

COMPOSITION :

1 ***Base***
2 ***Panneau radiant***
3 ***Support du panneau radiant***
4 ***Rondelle autobloquante***
5 ***Ecrou papillon***
6 ***Vis de blocage***
7 ***Tube souple + 2 colliers NF***
8 ***Détendeur réglable***
9 ***Vanne à poussoir***
10 ***Vis de blocage***
11 ***Vis de blocage de la bouteille***
12 ***Robinet de la bouteille***

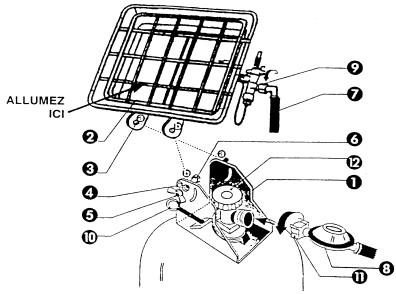

5. Changement de la bouteille :

Le changement de la bouteille de gaz doit être effectué en extérieur ou dans un local bien ventilé, éloigné de toute source de chaleur.

- fermer le robinet de la bouteille de gaz
- dévisser le détendeur à la bouteille (attention au filetage à gauche)
- desserrer la vis (11) de façon à pouvoir retirer l'appareil
- s'assurer que le joint du détendeur est en bon état
- poser l'appareil sur la nouvelle bouteille et opérer comme indiqué au paragraphe « fixation de l'appareil sur la bouteille ».

6. Conseils d'utilisation complémentaires :

- Le modèle RGT 40 E doit être utilisé uniquement en plein air.
- Le modèle RGT 40 I équipé d'un analyseur d'atmosphère peut être utilisé à l'intérieur, dans des locaux bien aérés.
- Ne pas le faire fonctionner sous le niveau du sol.
- Ne pas déplacer l'appareil pendant son fonctionnement.
- Ne pas soulever l'appareil par un de ses composants lorsqu'il est fixé sur la bouteille.
- Ne jamais allumer l'appareil directement à l'injecteur.
- Maintenir la surface radiante à 2 mètres au moins de tout corps combustible.
- Assurer un espace de 50 cm entre toute paroi et l'arrière de l'appareil.
- En cas de fuite de gaz (ou odeur), fermer immédiatement le robinet de la bouteille et placer l'appareil à l'écart de toute source inflammable. Vérifier si les connections sont correctement raccordées et étanches.
- En cas de persistance de fuite, s'adresser à votre revendeur ou à un service après vente.

7. Entretien et rangement :

Le tuyau ne doit pas dépasser 60 cm.
Utiliser un tuyau normalisé conforme aux normes françaises NF.
Si l'appareil n'est pas utilisé pendant une longue période (environ 6 mois), vérifier l'état du tuyau et sa date limite d'utilisation inscrite dessus. Le remplacer également s'il est endommagé (crevaisons, brûlures, etc…)
En cas de non utilisation prolongée, séparer l'appareil de la bouteille et le ranger en protégeant la partie radiante.

8. En cas d'incident

En cas d'arrêt de l'appareil ou d'anomalies de fonctionnement, ne pas essayer de réparer l'appareil mais s'adresser à votre revendeur.

9. Sécurité

- L'appareil doit être tenu hors de la portée des enfants. La grille de protection de cet appareil est prévue pour prévenir de tout risque d'incendie ou de brûlures, mais ne protège pas totalement les enfants et les infirmes.
  La grille de protection et/ ou toute autre composant du radiant ne doivent jamais être démontées de façon permanente.

Ne jamais laisser l'appareil en fonctionnement sans surveillance

- Ne jamais coucher la bouteille de gaz même si elle vous parait vide ! cette opération peut causer la saturation des tuyaux par les déchets de la bouteille en créant un risque d'incendie, et endommager l'appareil irrémédiablement.
- Ne pas déplacer l'appareil pendant son utilisation. Transporter puis stocker l'appareil uniquement lorsque celui-ci a refroidi.
- En cas de fuite de gaz, fermer immédiatement le robinet de la bouteille de gaz et débrancher la bouteille.
- L'appareil ne doit pas être utilisé à proximité de matériaux inflammables.

Attention toute modification de l'appareil peut être dangereuse. Pour toute réparation s'adresser au fabricant ou à un service après vente, si indiqué.
Les bouteilles de gaz doivent être utilisées et stockées selon les réglementations en vigueur.

10. Conditions de garantie

Ce matériel a été fabriqué avec le plus grand soin afin de vous donner entière satisfaction.
Si malgré nos efforts, vous rencontrez des difficultés avec cet appareil, vous bénéficiez d'une garantie gratuite de 12 mois (pièces) à partir de la date d'achat de l'appareil.

Le bénéfice de la garantie suppose que le matériel ait été utilisé conformément à son mode d'emploi et à sa destination et vous sera accordé sur présentation du ticket de caisse, la facture d'achat indiquant la date d'achat, le nom du revendeur, le modèle et le numéro de série du produit, ou le bon de livraison.

Aucune garantie ne sera due dans les cas suivants :

- Modification ou altération des documents cités,
- Modèle et/ou numéro de série du produit rendus non identifiables,
- Interventions sur le produit effectuées par une personne non autorisée,
- Dommages, provoqués par une cause extérieure à l'appareil et notamment par incendie, dégâts des eaux ou négligence.

En cas de disfonctionnement de votre produit, vous devez vous adresser à votre revendeur habituel.

Plus généralement, en cas de problème avec votre appareil, nous vous recommandons d'étudier attentivement la notice d'emploi avant de contacter votre revendeur. Si des questions subsistent auxquelles ce dernier ne peut pas répondre, écrivez ou appelez :